



Rapport d'activités 2025



Sommaire

1	Editorial du président	3
2	Rapport de la directrice	4
3	Bilan	10
4	Compte de résultats	11
5	Annexe aux comptes annuels	12
6	Commentaires sur le bilan et les comptes de résultats	13
7	Rapport de révision	15
8	Organes	16



1 Editorial du président

Tensions internationales, crises militaires, protectionnisme étatique, polarisation des idées et idéologies politique, développement de la technologie dite d'intelligence artificielle, etc. Difficile de ne pas se montrer préoccupé par ces externalités. Dans ce contexte et bien heureusement, des voix relevant l'important systémique des professions du social se font de plus en plus fortes et sont de mieux en mieux écoutées. Ces professions font appel à l'authenticité du contact, au dialogue, et à l'ouverture d'esprit vis-à-vis de l'autre.

Pourtant, au sein même de nos branches, le stress de la compétition, la recherche d'efficacité et les coupes budgétaires de soutien aux bénéficiaires poussent parfois à ne plus voir le sens de la communauté et la nécessité de s'allier pour continuer à financer la relève - les jeunes qui veulent se former au mieux dans nos domaines.

Le FONDSSOCIAL n'est qu'un instrument et même qu'un instrument financier parmi ce que l'on appelle globalement le "Social". Il n'en est cependant pas moins un symbole important de la volonté des employeurs et de leurs associations de branche de co-financer la formation de la relève, de construire ensemble la qualité des prestations de formation et celui de s'engager pour les personnes intéressées par nos professions.

Dans ce contexte, le comité a entamé il y a deux ans déjà une réflexion de fonds sur la révision de son règlement. En 2025, le projet a été présenté à d'autres associations et organisation de branches dans le domaine du social, y compris à celles qui ne sont pas soumises au règlement actuel. Ces discussions ont servi de base pour l'élaboration par l'équipe de projet d'une ébauche du champ d'application entrepreneurial et personnel.

La prochaine étape consistera à soumettre l'ébauche à la consultation des associations et des organisations concernées. L'objectif du projet reste inchangé : toutes les entreprises du secteur social doivent apporter une contribution appropriée à la formation professionnelle. Nous garantissons ainsi la stabilité du fonds et répartissons les coûts de manière équitable.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB' followed by a stylized flourish.

Frédéric Baudin
Président



2 Rapport de la directrice

2.1 Préambule

L'année 2025 a débuté par une étape importante. Nous avons mis en service notre nouveau logiciel, notre outil de travail principal, dont le développement nous a occupés intensément ces deux dernières années. Les activités quotidiennes, pourtant familières, sont devenues plus passionnantes et plus intenses en raison de ces nouveaux processus qui ne nous étaient pas encore tout à fait familiers.

La transition s'est déroulée sans heurts grâce à une bonne préparation, à une phase de test approfondie et au soutien fiable et rapide de notre prestataire informatique. Le comité nous a également accordé la confiance nécessaire pendant cette phase de mise en œuvre et Emanuela Paduli s'est penchée avec motivation sur les nouveaux processus.

Par ailleurs, les travaux liés au projet Fondo (révision du règlement du fonds) nous ont accompagnés tout au long de l'année. Là aussi, nous avons bien avancé, mais il reste encore du travail à accomplir. Vous trouverez les principales étapes de ce projet au chapitre 2.8.

Je suis fière que nous ayons bien relevé tous les défis de l'année 2025 et je suis certaine que l'année à venir nous réserve également des tâches intéressantes et passionnantes.

2.2 Processus de déclaration 2025

Grâce au nouveau CRM (système de gestion de la relation client), les établissements peuvent remplir leurs déclarations ainsi que leurs demandes de non-soumission via un formulaire de déclaration en ligne. Les entreprises ont adopté cette avancée vers la numérisation et se sont bien adaptés à ce changement. L'accès est plus simple qu'auparavant et un nombre nettement plus important d'établissements ont effectué leurs déclarations en ligne. Pour le secrétariat, cela s'est surtout traduit par une réduction de la consommation de papier et pratiquement plus de temps consacré à l'envoi postal, puisque toute la correspondance est envoyée depuis le CRM. Sur le plan financier également, les processus automatisés ont un impact notable : les dépenses liées aux frais de port, aux enveloppes et au papier à lettres ont fortement diminué.

Les premiers mois de l'année 2025 ont également montré qu'il existe encore un potentiel d'amélioration. Certaines optimisations ont été mises en œuvre immédiatement, d'autres seulement à la fin de l'année 2025.

Pour le secrétariat, cela a néanmoins été une période très chargée. Les processus n'étaient pas encore devenus une habitude. Malgré l'automatisation, de nombreuses déclarations ont dû être vérifiées manuellement et de nombreux paiements ont dû être affectés manuellement. Les

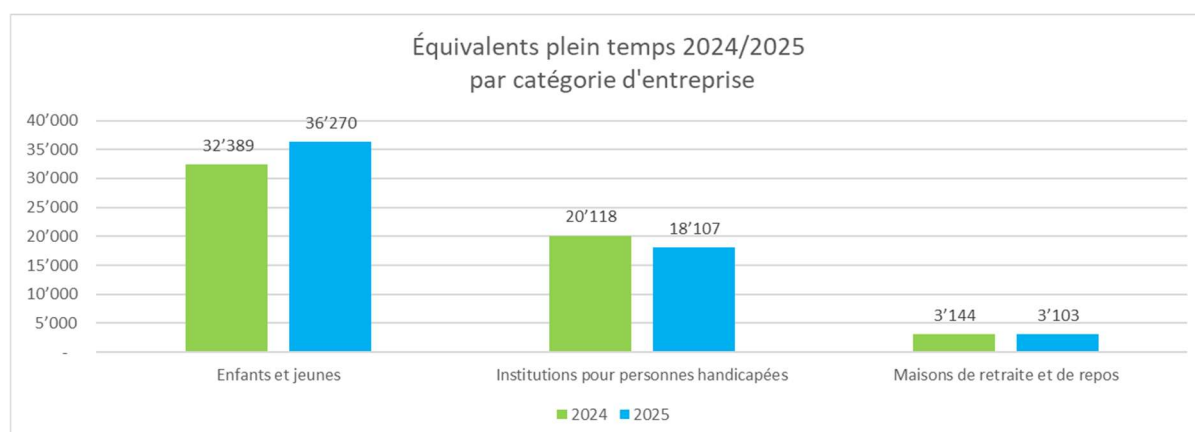
instructions de travail ont également dû être rédigées pour le nouveau CRM.

En 2025, 4 280 établissements ont été invités à remettre leur déclaration. Ce chiffre reste constant au fil des ans, car le nombre d'établissements nouvellement enregistrés et celui des établissements qui ferment ou sont repris par d'autres organismes gestionnaires s'équilibrent à peu près. En 2025, environ 40 organismes de gestion nous ont informés d'une fermeture ou d'une reprise d'établissement. 452 établissements ont vu leur non-assujettissement confirmé. Soit ceux-ci n'employaient aucun personnel soumis à l'obligation de déclaration, soit ils ne relevaient pas du champ d'application du règlement actuel en raison de l'étendue de leur offre. 3 828 établissements ont versé des cotisations à FFP FONDSSOCIAL.

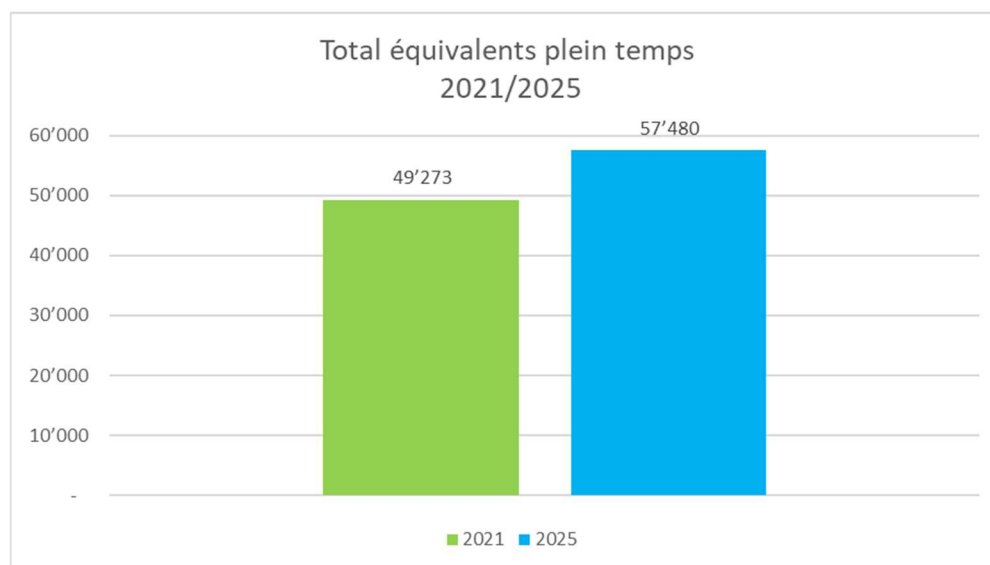
2.3 Équivalents plein temps par catégorie d'établissement

Au cours des deux dernières années, nous avons enregistré une augmentation nettement supérieure à 4 % du nombre d'équivalents plein temps. Cette croissance s'est ralentie en 2025 pour s'établir à 3,3 %. Sur les 57'480 équivalents plein temps déclarés au total, près de 24'000 concernent des professionnels de l'accompagnement.

Avec l'introduction du nouveau logiciel, nous avons également légèrement adapté la formulation des questions relatives aux déclarations et scindé le domaine d'activité de l'accueil extrafamilial et parascolaire. 24'172 équivalents plein temps concernent le domaine préscolaire, 6'300 équivalents plein temps des structures proposant exclusivement un accueil parascolaire et 5'798 équivalents plein temps des structures destinées aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers.



Le graphique ci-dessous présente l'évolution des équivalents plein temps au cours des cinq dernières années.



2.4 Evolution des contrats d'apprentissage et paiements

Le calcul du paiement aux membres se base sur le nombre de contrats d'apprentissage d'assistant·e·s socio-éducatif·ve·s (ASE CFC), tous domaines confondus, ainsi que sur le nombre de contrats d'apprentissage d'aide en soins et en accompagnement (ASA) dans le domaine du handicap.

Selon les données de l'Office fédéral de la statistique, on comptait 12'432 apprentis en formation ASE CFC à la fin de l'année 2024. Au cours des dernières années, on a observé une augmentation constante comprise entre 3 et 5 % (2024-2025 : 5 %). Le nombre d'apprentis ASA a également augmenté au fil des ans et s'élève actuellement à 125 (hausse de 2 % par rapport à l'année précédente).

2.5 Réserves / Fonds de fluctuation

Dès la fin de l'année 2024, FONDSSOCIAL s'est à nouveau conformé aux prescriptions comptables du SEFRI en matière de constitution de réserves grâce aux mesures prises (baisse ponctuelle des cotisations). L'affectation de 2021 au fonds de régulation a été entièrement compensée par la perte de 2024. Le solde de l'affectation de 2022 s'élève à CHF 68'241.83 et doit être épuisé au plus tard en 2027 ou compensé par une perte. Le bénéfice annuel de 2025, d'un montant de CHF 419.43, a été comptabilisé dans le fonds de régulation. Au 31 décembre 2025, le montant total du fonds de régulation était de CHF 772'425.80.

2.6 Adaptation du formulaire de requête et conditions générales relatives aux prestations extraordinaires

Pour le département des Prestations extraordinaires, l'examen des demandes s'est souvent avéré fastidieux et difficile. C'est pourquoi on a souhaité remanier le formulaire de requête afin d'y inclure tous les points et toutes les questions dont le département a besoin pour son évaluation. La première série de discussions a montré que la question du nombre de documents et d'informations

détaillées à fournir à FONDSSOCIAL était évaluée différemment par les membres du comité. Le processus n'est pas encore terminé et continuera d'occuper le comité tout au long de l'année 2026.

2.7 Prestations extraordinaires

Pour l'année 2025 également, le comité a décidé de consacrer plus que les 5 % habituels du budget, soit CHF 300'000.-, à des prestations extraordinaires. Le budget n'a pas été entièrement utilisé, mais il a été bien exploité, avec un montant de CHF 257'779.-.

Les projets suivants ont été financés :

- 1) SAVOIRSOCIAL : demande de financement complémentaire pour le projet « Communication et diffusion des résultats de l'étude sur le personnel qualifié dans le domaine social 2024 » avec CHF 12'820.-. (Un montant de CHF 51'000.- avait déjà été alloué à ce projet en 2024)
- 2) OdA Sozialberufe Zürich : projet en développement « Assistant/Assistante socio éducative pour personnes âgées ASE PA dans le domaine ambulatoire » avec CHF 95'292.-
- 3) SAVOIRSOCIAL : projet « digital.SOCIAL : renforcer la qualité de la formation grâce aux outils numériques » avec CHF 149'667.-

2.8 Projet Fondo (Révision du règlement du fonds)

Sur la base des travaux préparatoires menés en 2024, l'agence Ecoplan a élaboré une esquisse de projet proposant différentes options de révision, qui a été examinée en mars 2025 tant par le comité de SAVOIRSOCIAL que par celui de FONDSSOCIAL. Lors de sa réunion extraordinaire du 18 mars 2025, le comité de FONDSSOCIAL a décidé de lancer une révision complète et a approuvé le budget correspondant d'un montant de CHF 98'300.-.

Dans un premier temps, un concept d'information et de communication a été élaboré. Sur cette base, l'équipe de projet, sous la direction d'Olivia Thoenen, a élaboré, en collaboration avec Ecoplan, des supports de communication adaptés aux différents groupes cibles. Ces derniers (membres, organisations partenaires, anciens cotisants et nouveaux domaines d'activité) ont ensuite été contactés par écrit.

Parallèlement, l'équipe de projet a analysé et structuré les différents domaines d'activité et leurs offres afin que le groupe de pilotage puisse procéder à une première évaluation du champ d'application du règlement révisé. Quelles offres, dans quels domaines d'activité, doivent à l'avenir être intégrées dans le nouveau règlement ? Cette évaluation a clairement mis en évidence les points nécessitant des clarifications supplémentaires, les domaines d'activité qui n'ont pas encore été abordés et ceux qui doivent être intégrés dans le nouveau règlement.

Après la pause d'été, des entretiens individuels ont eu lieu avec des organisations partenaires importantes et des associations représentant les nouveaux groupes cibles. Les remarques formulées sur la première ébauche du champ d'application entrepreneurial et personnel (élément central du nouveau règlement du fonds) ont mis en évidence les ajustements à apporter, mais surtout le fait que les secteurs concernés ont besoin de plus de temps pour discuter en interne de la modification du règlement et l'intégrer dans leur processus budgétaire. Des clarifications juridiques ayant confirmé qu'une introduction ultérieure du nouveau règlement ne posait aucun problème, la date d'entrée en vigueur de celui-ci a été reportée d'un an, au 1er janvier 2028.

2.9 Distinction avec d'autres fonds de formation professionnelle

2.9.1 Fonds cantonaux en faveur de la formation professionnelle

En 2025, il n'y a pas eu de problèmes de démarcation entre les prestations du fonds de formation professionnelle pour le secteur social et les fonds de formation professionnelle cantonaux. Il est assuré que les établissements ne doivent pas verser de contributions à plusieurs fonds pour les mêmes prestations.

2.9.2 Etablissements mixtes

Jusqu'à la fin 2012, les établissements qui étaient assujettis à un autre fonds de formation professionnelle spécifique à leur branche versaient des cotisations dans le fonds concerné. Des accords ont été conclus pour garantir que les établissements ne versent désormais des cotisations qu'au seul fonds de formation professionnelle pour le domaine social.

Cependant, ces accords prévoient que FONDSSOCIAL verse au fonds de formation professionnelle des horticulteurs et des fleuristes, ainsi qu'au fonds de formation professionnelle des menuisiers et au fonds de formation professionnelle de la communauté d'intérêts pour les métiers d'art du bois une compensation financière sous forme de forfaits annuels. Les conventions sont adaptées en cas de changement de situation.

2.10 Comité

Le comité s'est réuni quatre fois en séance ordinaire et une fois en séance extraordinaire. Les thèmes suivants ont été abordés lors des réunions :

- Finances (compte de résultats, bilan, budget, planification financière à moyen terme, fonds de fluctuation, rapport de l'organe de révision, rapport du SEFRI)
- Formulaire de requête de prestations extraordinaires
- Demandes de prestations extraordinaires
- Rapports finaux sur les projets financés par des subventions extraordinaires
- Préparation et remarques de l'assemblée générale
- Projet «FONDO» (Projet de révision du règlement du fonds)
- Consultation sur le fonds cantonal pour la formation professionnelle du canton de Lucerne
- Règlement relatif à la représentation des membres du comité lors de l'assemblée générale

2.11 Assemblée générale

L'assemblée générale du 27 mai 2025 s'est tenue pour la première fois le même jour que celle de SAVOIRSOCIAL, à la Maison des générations à Berne. Outre l'approbation du rapport d'activités, des comptes annuels et de la planification financière à moyen terme, le catalogue des prestations 2026-2028 a également été adopté, sans toutefois comporter de modifications de fond. Par ailleurs, Mark Lehmann (en tant que représentant des organisations professionnelles régionales/cantonaux OrTras) et Monika Weder (en tant que déléguée de SAVOIRSOCIAL) ont été réélus. Toutes les décisions ont été approuvées et décharge a été donnée au comité.

2.12 Rapport au SEFRI

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) est l'organe de surveillance de FONDSSOCIAL (conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle, art. 60, al. 7). FONDSSOCIAL est tenu de remettre un rapport annuel au SEFRI.

Le SEFRI a révisé son concept comptable. Pour le rapport 2024, il était obligatoire que le formulaire de saisie du SEFRI soit également vérifié par l'organe de révision. Le rapport pour l'année de subventions 2024 a été établi en juin 2025 par la direction et remis au SEFRI.

2.13 Remerciements

Je tiens à remercier notre comité pour les discussions constructives, pour la grande estime qu'il porte au travail du secrétariat général ainsi que pour le soutien qu'il nous a apporté de multiples façons.

De même, je remercie nos membres pour leur collaboration constructive et fiable.

Pareillement, je souhaite remercier les établissements qui se sont lancés sans réserve dans les nouvelles procédures de déclaration et qui ont remis et payé leurs déclarations dans les délais. La communication ouverte et bienveillante ainsi que la collaboration ont été très enrichissantes.

Je remercie également notre prestataire informatique pour sa fiabilité et sa disponibilité.

Olivia Thoenen a fait avancer le projet FONDO grâce à une bonne organisation, mais aussi avec beaucoup de prudence et de compréhension.

De la même manière, je tiens à remercier les collaborateurs et collaboratrices du SEFRI, du service comptable, les réviseurs et réviseuses, ainsi que les autres partenaires externes pour leur agréable collaboration.

Enfin, comme chaque année, je remercie tout particulièrement ma collaboratrice Emanuela Paduli. C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de curiosité qu'elle s'est plongée dans l'utilisation du nouveau logiciel, qu'elle a suggéré et mis en œuvre des innovations dans le processus de déclaration, qu'elle a conseillé les établissements avec beaucoup de discernement et de compréhension, et qu'elle m'a apporté un soutien formidable.

A handwritten signature in blue ink, reading 'J. Vallone'.

Jutta Vallone

3 Bilan

	au 31.12.2025		au 31.12.2024	
ACTIFS	(en CHF)		(en CHF)	
Poste	146'829.35		90'317.39	
Banques	1'327'938.98		1'420'619.36	
Liquidités totales	1'474'768.33		1'510'936.75	
Créances provenant de livraisons et de prestations	40'610.22		10'444.50	
Ducroire	-4'000.00		-1'000.00	
Total créances provenant de livraisons et de prestations	36'610.22		9'444.50	
Crédit de l'impôt anticipé	1'380.35		6'953.27	
Actifs de régularisation (transitoires)	5'318.75		1'670.90	
Total capital de roulement	1'518'077.65	95.0	1'529'005.42	93.6
Meubles et ameublement	11'375.50		11'375.50	
Correction de valeur meubles et ameublement	-11'374.50		-11'374.50	
Machines de bureau, matériel de bureau et informatique	17'821.70		17'821.70	
Correction de valeurs machines de bureau, matériel de bureau et inform	-17'775.40		-16'784.00	
Site web/système informatique	130'639.75		114'424.75	
Correction de valeur site web/système informatique	-50'721.60		-10'769.00	
Total capital engagé	79'965.45	5.0	104'694.45	6.4
TOTAL ACTIFS	1'598'043.10	100.0	1'633'699.87	100.0
PASSIFS				
Dettes résultants d'achats et de prestations de services	2'529.65		4'863.85	
Fonds de fluctuation	772'425.80		772'006.37	
Fonds pour les prestations extraordinaires	150'000.00		150'000.00	
Passifs de régularisation (transitoires)	173'087.65		206'829.65	
Total capital étranger à court terme	1'098'043.10	68.7	1'133'699.87	69.4
Réserves du fonds	500'000.00		500'000.00	
Résultat d'exploitation	0.00		0.00	
Total capitaux propres	500'000.00	31.3	500'000.00	30.6
TOTAL PASSIFS	1'598'043.10	100.0	1'633'699.87	100.0

4 Compte de résultats

du 1.1.2025 au 31.12.2025 en CHF	en 2025	Budget 2025	en 2024
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS			
Vente de biens			
Contributions des entreprises	4'265'147.55	4'240'205.00	3'535'983.12
Remboursements de contributions d'entreprises	-18'455.34	-25'000.00	-23'878.00
Remboursements aux entreprises venant de la réserve de fluctuation	0.00	0.00	0.00
Pertes sur débiteurs/frais d'encaissement	-3'249.35	-1'000.00	2'069.55
Total vente de biens	4'243'442.86	4'214'205.00	3'514'174.67
TOTAL RÉSULTAT OPÉRATIONNEL DES LIVRAISONS ET PRESTATIONS	4'243'442.86	4'214'205.00	3'514'174.67
COÛTS DES BIENS VENDUS			
Coûts des biens et des services			
Utilisation des fonds	-3'612'918.00	-3'602'940.00	-3'517'566.00
Prestations extraordinaires (cf. art. 5.2 règlement d'exécution)	-257'779.00	-300'000.00	-268'609.50
Versements forfaitaires à d'autres organisations	-33'800.00	-33'800.00	-33'800.00
Total des coûts des biens et des services	-3'904'497.00	-3'936'740.00	-3'819'975.50
TOTAL DES BIENS VENDUS	-3'904'497.00	-3'936'740.00	-3'819'975.50
BÉNÉFICE BRUT 1	338'945.86	277'465.00	-305'800.83
AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et traitements	-139'649.20	-149'000.00	-140'980.85
Sécurité sociale	-27'684.50	-30'000.00	-27'370.30
Autres frais de personnel	-721.50	-2'500.00	-660.90
BÉNÉFICE BRUT 2	170'890.66	95'965.00	-474'812.88
Frais de locaux	-20'614.61	-22'200.00	-22'544.30
Services, réparations, équipements	0.00	-3'000.00	-39.95
Assurances, contributions et frais	-1'396.95	-1'600.00	-1'571.00
Dépenses administratives	-71'381.16	-159'000.00	-56'261.77
Frais informatiques	-34'426.51	-37'000.00	-37'507.23
Frais publicitaires	-48.00	-1'000.00	-42.00
Autres dépenses de fonctionnement	-7'584.45	-8'000.00	-6'594.10
Amortissement meubles et ameublement	0.00	-1'000.00	-65.90
Amortissement machines de bureau, matériel de bureau et informatique	-991.40	0.00	-1'015.20
Amortissement du site web/système informatique	-39'952.60	-40'000.00	0.00
Total AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	-176'395.68	-272'800.00	-125'641.45
Autres succès financiers	1'625.65	1'000.00	11'418.28
Autres charges financières	-234.20	-1'500.00	-163.50
RESULTAT D'EXPLOITATION	-4'113.57	-177'335.00	-589'199.55
Produits extraordinaires	5'405.00	0.00	580.90
Charges extraordinaires	0.00	-100.00	0.00
Total SUCCES EXTRAORDINAIRES	5'405.00	-100.00	580.90
Impôts directs de l'entreprise	-872.00	-1'000.00	-872.00
Prélèvement / affectation du fonds de fluctuation	-419.43	178'435.00	589'490.65
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0.00	0.00	0.00

5 Annexe aux comptes annuels

Indications sur les principes appliqués dans les comptes annuels

Les comptes annuels présentés ont été établis conformément aux dispositions de la loi suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

Informations, ventilations et explications relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Les actifs immobilisés ont été amortis indirectement et en mode linéaire. Le mobilier et les équipements sur 5 ans, les machines de bureau, l'équipement informatique, la communication ainsi que le site Internet sur 3 ans.

	2025	2024
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle		
Postes à plein temps en moyenne annuelle, pas plus de	10 postes	10 postes

	2025	2024
Engagements envers les institutions de prévoyance		
Caisse de pension (LPP)	CHF 15.40	-

	2025	2024
Explications sur les éléments exceptionnels, uniques ou les positions du compte de résultats ne relevant pas de la période		
Goodvantage GmbH, Kickback	CHF 5'405.00	-
Redistribution CO2	-	CHF 89.90
OrTra sociale Berne, Project 3e Tranche	-	CHF 491.00

Événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement important susceptible d'influencer la fiabilité des comptes annuels 2025 ou nécessitant une communication n'est survenu après la date de clôture du bilan.

6 Commentaires sur le bilan et les comptes de résultats

1. Bilan

Actifs

- Les liquidités ont été conservées dans différentes banques. Une partie a été placée sur des comptes d'épargne. Aucun placement à terme n'a été effectué en 2025, car les taux d'intérêt n'étaient pas intéressants par rapport à ceux des comptes d'épargne.
- Les créances provenant de livraisons et de prestations ont augmenté par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait que certaines factures n'ont pu être envoyées que tardivement en raison de questions en suspens et que davantage de mandats que d'habitude ont été émis. Le ducroire a donc également été ajusté en fonction des créances impayées et portée à CHF 4'000.-.
- Les comptes de régularisation actifs concernent principalement le loyer pour janvier 2026 ainsi que les avoirs provenant des assurances sociales.

Passifs

- L'excédent de recettes de CHF 419.43 réalisé en 2025 a été affecté au fonds de fluctuation. Le montant du fonds de fluctuation n'a pratiquement pas évolué par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2025, il s'élève à CHF 772'425.80. Les réserves (fonds propres, fonds pour prestations extraordinaires et fonds de fluctuation) se situent à nouveau dans les limites exigées par le SEFRI.
- Les comptes de régularisation passifs comprennent les montants relatifs à des projets de prestations extraordinaires approuvés mais pas encore entièrement versés, ainsi que les frais de comptabilité et de révision, les charges liées à la caisse de pension et aux assurances, ainsi que les remboursements aux établissements.

2. Comptes de résultats

Produits

- Fin 2024, le comité a décidé de porter les subventions de fonctionnement applicables pour 2025 à CHF 66.- par EPT. Les équivalents plein temps déclarés ont augmenté de 3 % par rapport à l'année précédente. Ces deux facteurs entraînent une augmentation sensible des contributions de fonctionnement.
- Au total, CHF 18'455.34 ont été remboursés aux établissements en 2024. Cela s'explique principalement par des erreurs dans les déclarations de l'année précédente et par des doubles paiements de factures émises.
- Les produits d'intérêts ont fortement diminué en 2025. D'une part, les réserves ont diminué, d'autre part, le taux d'intérêt a fortement baissé. L'avoir au titre de l'impôt anticipé de CHF 1'380.35 résulte d'un avoir d'impôt anticipé de 2024 ainsi que de l'avoir de 2025.

Charges

- Un montant total de CHF 3'612'918.- a été versé aux membres de FONDSSOCIAL (OrTras régionales/cantoniales et SAVOIRSOCIAL) pour les prestations qu'ils fournissent en faveur de la formation professionnelle dans le domaine social. Le montant versé est un peu plus élevé que les années précédentes car le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté. Le montant des versements est à nouveau légèrement supérieur à celui des années précédentes, car le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté (hausse de 5 %). Les organisations membres cantonales ont reçu 75 % des fonds et SAVOIRSOCIAL 25 %. 82 % de ces fonds ont été utilisés en 2025 pour des prestations de formation professionnelle initiale et 18 % pour des prestations de formation professionnelle supérieure, conformément au rapport annuel.
- En 2025, un montant de CHF 300'000.- avait été inscrit au budget pour les prestations extraordinaires prévues à l'article 5.2 du règlement d'application. Le comité a approuvé trois projets, qui ont représenté une dépense de CHF 257'779.-.
- Sur la base de l'accord passé entre FONDSSOCIAL et le Fonds de formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes, le Fonds de formation professionnelle des menuisiers et le Fonds de formation professionnelle de la Communauté d'intérêts Arts, Métiers et Bois (Berufsbildungsfonds der Interessengemeinschaft KunstHandwerkHolz IGHK), des montants forfaitaires d'un total de CHF 33'800.- ont été alloués aux trois fonds.
- Comme il était difficile d'estimer la charge de travail liée au projet « Révision du règlement du fonds », des pourcentages de poste supplémentaires ont été budgétisés pour les coûts salariaux, mais ceux-ci n'ont finalement pas été pleinement utilisés.
- Le nouveau CRM permettant d'envoyer toutes les demandes de déclaration et les factures par e-mail, les dépenses liées aux frais de port et aux fournitures de bureau (enveloppes, papier à lettres) (incluses dans le poste « Frais administratifs ») ont pu être réduites de plus de CHF 11'000.- par rapport à l'année précédente.
- Partant du principe qu'une grande partie des travaux liés au projet « FONDO » serait réalisée en 2025, la majeure partie des coûts (95 %, soit CHF 93'300.-) de ce projet avait été inscrite au budget 2025. Mais au cours du projet, le calendrier a été revu. Le lancement a désormais été reporté au 1er janvier 2028 (au lieu du 1er janvier 2027 initialement prévu). C'est pourquoi de nombreux travaux n'ont pas encore été réalisés en 2025 et que le projet n'a coûté que CHF 38'632.-.
- Les coûts liés au contrat de leasing informatique sont légèrement supérieurs au budget, car l'accès à l'ancien CRM a été nécessaire plus longtemps que prévu (afin de disposer des détails des déclarations de l'année précédente).
- Le gain exceptionnel correspond à une commission versée par notre prestataire informatique pour la mise en relation avec un client.
- Le nouveau logiciel sera amorti sur 3 ans.
- Le total des frais administratifs s'élève à CHF 344'450.88 pour 2025, soit 9,53 % du total des charges.

7 Rapport de révision



Tél. +41 32 624 62 46
www.bdo.ch
solothurn@bdo.ch

BDO SA
Biberiststrasse 16
4500 Soleure

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint A l'Assemblée des membres de

Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL, Olten

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe) de Fonds pour la formation professionnelle pour le domaine social FONDSSOCIAL pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction conseils d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Soleure, le 30 mars 2026

BDO SA

Thomas De Micheli

Expert-réviseur agréé

p.p. Laura Peter

Réviseuse responsable
Experte-réviseuse agréée

8 Organes

8.1 Membres

- SAVOIRSOCIAL, Organisation faîtière suisse pour la formation professionnelle du domaine social
- OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL
- OdA GS Aargau AG, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Aargau
- OdA Soziales Bern (d), Organisation der Arbeitswelt Soziales Kanton Bern
- OrTra-bef-s2, OrTra bernoise francophone santé-social
- OdA Soziales beider Basel, Organisation der Arbeitswelt Soziales beider Basel
- OrTra Santé-Social Fribourg, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du social du canton de Fribourg
- OrTra Santé-Social Jura, OrTra jurassienne santé-social
- OrTra santé-social Genève
- OdA Gesundheit und Soziales Graubünden
- zodas, Zentralschweizer Organisation der Arbeitswelt Soziales (LU/NW/OW/SZ/UR/ZG/GL)
- OrTra Neuchâtel santé-social, Organisation neuchâteloise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social
- OdA Soziales Schaffhausen, Organisation der Arbeitswelt Soziales Schaffhausen (OdaS-SH)
- SOdAS, Stiftung OdA Gesundheit und Soziales im Kanton Solothurn
- OdA GS Thurgau, Organisation der Arbeitswelt Gesundheit und Soziales Thurgau
- Aoris · Organisation du monde du travail santé-social Vaud
- OrTra SSVs, Organisation du monde du travail des domaines de la santé et du travail social en Valais
- OdA Sozialberufe Zürich, Organisation der Arbeitswelt Sozialberufe Zürich
- FORMAS, l'Associazione per la formazione nelle strutture sanitarie e negli istituti sociali del Cantone Ticino

8.2 Comité

Présidence

- Frédéric Baudin, Bamastra GmbH, délégué par SAVOIRSOCIAL
- Mark Lehmann, OrTra Social Berne (directeur), délégué par les Ortras cantonales et régionales

Membres délégués de SAVOIRSOCIAL

- Monika Weder, ARTISET (responsable de la formation)
- Fränzi Zimmerli, SAVOIRSOCIAL (directrice)
- Bettina Kemper, Fondation RgZ (responsable de l'habitat)

Membres délégués par les OrTras cantonales et régionales

- Jean-Marc Fonjallaz OrTra Santé-Social Fribourg (président)
- Anne Oppliger, Aoris · OrTra santé-social Vaud (secrétaire générale)
- Valentin Meichtry OdA Gesundheit Soziales SG AR AI FL (président de la direction)

8.3 Responsables de départements

- **Finances / Contrôle de gestion, personnel**

Frédéric Baudin

Mark Lehmann

- **Communication:**

Fränzi Zimmerli

Anne Oppliger

- **Prestations extraordinaires**

Valentin Meichtry

Bettina Kemper

8.4 Secrétariat général

- Jutta Vallone, directrice (70 %)
- Emanuela Paduli, assistante de la directrice (60 %)

Impressum

Responsabilité générale : Jutta Vallone

Conception et mise en page : FONDSSOCIAL, Olten